

LES ESPACES BOISÉS DANS LES PLANS LOCAUX D'URBANISME, LES PLANS D'OCCUPATION DES SOLS ET LA TRAME VERTE ET BLEUE TEXTES DE RÉFÉRENCE

La forêt est un milieu de production de bois qui fournit aux industriels, aux artisans, aux PME, la matière première nécessaire qu'ils transforment ensuite pour produire le papier, le carton, les panneaux, les charpentes et bardages, les tonneaux,... nécessaires à notre consommation. Or, depuis 30 ans, on ne récolte en forêt privée que 30 à 40% de l'accroissement biologique. Il est donc souhaitable de ne pas ajouter de freins réglementaires à un milieu déjà très contraint et vivant : un arbre vit et meurt et les paysages qu'il forme ne sont pas immuables. Il est essentiel que les documents d'urbanisme prennent en compte cette réalité.

Code rural - Article L. 112-3

Code de l'urbanisme – notamment articles L. 130-1 et suivants, R. 130-1 et suivants

OBJECTIFS

Le Centre Régional de la Propriété Forestière Nord - Pas-de-Calais - Picardie est confronté à une livraison quasi-quotidienne de projets de plans locaux d'urbanisme (PLU) en provenance des cinq départements du Nord de la France. Une part non négligeable de ces PLU contient des dispositions manifestement illégales telles que celles que nous avons rassemblées sous le titre « erreurs à éviter ».

Le but de la présente note est de rappeler les modalités d'application du droit de l'urbanisme aux espaces forestiers et formations boisées :

- objet des plans locaux d'urbanisme,
- dispositions qu'ils peuvent prendre en ce qui concerne l'occupation des espaces forestiers,
- et, pour ces mêmes espaces forestiers, domaines dans lesquels le code de l'urbanisme n'intervient pas directement,
- recommandations qu'ils peuvent inclure dans les règlements d'urbanisme, sous réserve de les justifier clairement.

Cette note rassemble donc les recommandations et propositions du Centre régional de la Propriété Forestière.

REMARQUE PRÉALABLE

Différentes législations ont institué des régimes particuliers (interdictions, autorisations administratives ou déclarations préalables) : monuments historiques, sites classés, ZPPAUP (Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager), etc.

La présente note a pour objectif d'informer les collectivités sur ces législations particulières lorsqu'elles sont applicables aux espaces forestiers.

En revanche, chacune de ces législations et, pour certaines d'entre elles, chacun des sites concernés font l'objet de règles et de procédures spécifiques. Il était donc impossible, dans une note de portée générale de faire état de toutes ces dispositions.

La politique forestière relève de la compétence de l'Etat, comme le précise l'article L 121-1 du Code Forestier. Une commune ne peut donc, dans son PLU, édicter des règles de gestion sylvicoles applicables aux forêts privées et publiques.

CONTENU OBLIGATOIRE DES PLU

L'article L. 112-3 du code rural (repris par l'article R. 123-17 du code de l'urbanisme) dispose que :

« Les schémas directeurs, les plans d'occupation des sols ou les documents d'urbanisme en tenant lieu et les documents relatifs au schéma départemental des carrières **prévoyant une réduction des espaces agricoles ou forestiers** ne peuvent être rendus publics ou approuvés qu'après avis de la chambre d'agriculture, de l'Institut national des appellations d'origine dans les zones d'appellation d'origine contrôlée et, le cas échéant, du **centre régional de la propriété forestière**. »

⇒ **Il convient donc de préciser explicitement dans ces documents s'ils comportent une réduction des espaces agricoles ou forestiers.**

Cet article du code rural s'impose aussi aux collectivités ou services de l'État lorsqu'ils préparent schémas directeurs, plans d'occupation des sols ou documents d'urbanisme, ou schéma départemental des carrières.

Il est suggéré aux mairies de s'appuyer sur la nature de culture telle qu'elle figure à la matrice cadastrale ou de faire effectuer un état initial et un état final.

L'article L. 146-6 du **code de l'urbanisme (dans le chapitre portant dispositions particulières au littoral)** dispose que :

Le plan local d'urbanisme **doit** classer en espaces boisés, au titre de l'article L. 130-1 du présent code, les parcs et ensembles boisés existants les plus significatifs de la commune ou du groupement de communes, après consultation de la commission départementale des sites.

⇒ **Il convient donc, dans les communes soumises à la loi littoral, de déterminer les parcs et ensembles boisés existants les plus significatifs de la commune ou du groupement de communes et de les classer en espaces boisés.**

CONTENU SOUHAITABLE

La région Picardie est parmi les moins boisées de France (17% contre 27% au niveau national) avec cependant des disparités importantes selon les départements (Aisne 18% ; Oise 22% ; Somme 9,2%). La région Nord Pas-de-Calais est la moins boisée (Nord : 8,7% ; Pas-de-Calais : 7,5%). Ces données départementales masquent toutefois le fait que certaines parties de la région sont très faiblement boisées : le tiers supérieur du bassin de la Somme est, par exemple, une des zones les moins boisées de toute la France (3,5%).

Il est donc souhaitable que les plans locaux d'urbanisme s'attachent à préserver les boisements constitués mais aussi et surtout les arbres hors forêt, haies et bosquets qui constituent des éléments essentiels du paysage et de la diversité.

Les boisements à créer peuvent aussi être classés en EBC par le PLU s'il est estimé que leur présence adulte jouera un rôle primordial sur les plans paysagers, lutte contre l'érosion, brise vent, protection diverse... Dans les autres cas, ils seront classés en zone N.

Le PLU a pour effet :

- D'interdire le défrichement sur les parties de la commune classées en Espace Boisé Classé,
- D'encadrer l'urbanisation éventuelle et, d'une manière générale, de l'ensemble des zones forestières classés ou non en EBC,
- De permettre au propriétaire de demander l'échange de son terrain classé en EBC pour un terrain à bâtir apporté par la commune (Urb. L. 130-2).

Pour être efficace et ne pas prêter à contentieux en matière forestière, le PLU doit :

- Délimiter clairement les zones forestières et les espaces boisés classés à conserver (EBC),
- Y laisser la possibilité de construire les bâtiments nécessaires à la gestion et à l'exploitation de la forêt, dès lors que cette nécessité est avérée, les services de l'État étant à la disposition des maires pour les aider à évaluer cette nécessité,
- S'interdire toute prescription ou recommandation concernant la gestion ou l'exploitation des zones forestières.

Le Centre Régional de la Propriété Forestière Nord - Pas-de-Calais - Picardie et certaines Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt sont en mesure de fournir une délimitation des zones forestières sur orthophotos au 1/5.000ème.

Cependant, il est rappelé que la délimitation graphique des espaces boisés classés à conserver suffit à elle seule à leur conférer un caractère opposable.

ERREURS À ÉVITER

Classement en espace boisé à conserver (Urb. L. 130-1)

L'article L. 130-1 du code de l'urbanisme dispose que :

« ...

Dans les bois, forêts ou parcs situés sur le territoire de communes où l'établissement d'un plan local d'urbanisme a été prescrit mais où ce plan n'a pas encore été rendu public, ainsi que dans tout espace boisé classé, les coupes et abattages d'arbres sont soumis à déclaration préalable, sauf dans les cas suivants :

- S'il est fait application des dispositions des livres I et II du code forestier ;
- S'il est fait application d'un plan simple de gestion approuvé, conformément à l'article L. 222-1 du code forestier ;
- Si les coupes entrent dans le cadre d'une autorisation par catégories de coupe définies par arrêté préfectoral, après avis du Centre Régional de la Propriété Forestière.

...»

- ⇒ **Les règlements des zones A & N des PLU ne doivent donc édicter ni interdiction ni obligation de déclaration de coupes et abattages, sauf à préciser que ces dispositions ne concernent pas les coupes entrant dans le cadre d'un plan simple de gestion agréé ni celles qui ont été autorisées par un arrêté préfectoral pris après avis du Centre Régional de la Propriété Forestière.**

Clôtures (Urb L. 441-2)

L'article L. 441-2 du code de l'urbanisme dispose (2^{ème} alinéa) que « l'édification des clôtures habituellement nécessaires à l'activité agricole ou forestière n'est pas soumise à la déclaration prévue à l'alinéa 1^{er} du présent article ».

- ⇒ **Les règlements des zones A & N des PLU ne doivent donc édicter ni interdiction ni obligation de déclaration des clôtures ni prescription sur la nature de celles-ci, sauf à préciser que les clôtures habituellement nécessaires à l'activité agricole ou forestière ne sont pas soumises à déclaration.**

Type d'occupation

Les défrichements ne sont pas des occupations ni des utilisations du sol.

- ⇒ **Il n'est donc pas possible de les mentionner dans les articles 1 et 2 des règlements portant sur les types d'occupation ou d'utilisation du sol interdits ou soumis à conditions spéciales.**

Il est rappelé qu'en matière de défrichement, dans un PLU, seul le classement en EBC produit un effet réglementaire.

Choix des essences en plantation

Le législateur n'a pas donné aux autorités prescrivant ou établissant des PLU la possibilité d'interdire ou de prescrire les types d'essences autorisés en plantation.

- ⇒ **L'article R123-9 11° concerne les obligations imposées aux constructeurs en matière de plantations ; ces obligations ne sont donc pas opposables aux autres propriétaires ou locataires de terrains non bâtis, en particulier, en zone A ou N aux propriétaires ou exploitants agricoles et forestiers.**
- ⇒ **Les articles 13 des règlements doivent également s'abstenir de toute interdiction ou prescription qui pourrait prêter à contentieux, mais aussi éviter des recommandations qui pourraient prêter à confusion. Des recommandations sont possibles mais elles doivent être justifiées de façon explicite.**
- ⇒ **A fortiori, il convient d'éviter les notions d'essences « régionales », « locales » ou « indigènes », notions n'ayant fait l'objet d'aucune définition juridique ou scientifique stable.**

Abus de classement en EBC

Trop souvent, les bureaux d'étude classent systématiquement en EBC tout bois, forêt, bosquet. Ces classements peuvent être très contraignants pour le propriétaire car toutes les coupes sylvicoles sont soumises à déclaration excepté s'il y a un PSG agréé par le Centre Régional de la Propriété Forestière ou si les coupes entrent dans les catégories définies par arrêté préfectoral .

Par ailleurs, le classement en EBC est inutile pour les propriétés boisées de surface supérieure à 4 ha (qui peut être de 0,5 ha pour certaines communes) car il se superpose à l'arrêté préfectoral qui fixe les seuils d'autorisation de défrichement.

Les mairies qui reçoivent les déclarations préalables ne disposent pas des compétences nécessaires pour juger de l'intérêt ou non d'une coupe qui est destinée à améliorer le peuplement ou en assurer le renouvellement : il existe d'ailleurs de nombreuses catégories de coupes (amélioration, éclaircie, renouvellement, balivage...) en fonction des objectifs recherchés par ces coupes.

En conclusion, le classement EBC, s'il s'avère nécessaire, doit surtout concerner les haies, parcs, boisements de surface inférieure à celle fixée par l'arrêté préfectoral en vigueur dans le département concernant le

défrichement (généralement 4 ha) ou bien la commune peut-elle avoir recours à l'article L 123-1-5 III 2° pour les seuls espaces boisés non forestiers en édictant des règles particulières pour ces espaces tandis que pour les espaces boisés forestiers, seul l'article 130-1 peut être utilisé car la politique forestière relève de la compétence de l'Etat, comme le précise l'article L 121-1 du Code Forestier.

Trame verte et bleue

Le décret n° 2014-45 du 20 janvier 2014 portant adoption des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (J.O. n° 18 du 22 janvier, texte n° 27) précise notamment que :
" les documents d'urbanisme ne peuvent dicter des modes particuliers de gestion des parcelles concernées" : il s'agit seulement d'éviter leur urbanisation."

académie
Amiens



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Somme

éducation
nationale



MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



ARRIVEE

12 OCT. 2015

SATU

Amiens, le 6 octobre 2015

L'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l'Education Nationale de la Somme

à

Madame la Préfète de la Somme
Centre Administratif Départemental
Direction départementale des territoires et de la
mer
Service aménagement du territoire et urbanisme
Bureau de la planification des territoires
1 boulevard du port
80 026 AMIENS cedex 1

Rectorat

Division de l'Organisation
Scolaire

DOS 2

Premier degré

PLU année 2015 -2016

Dossier suivi par
Lise GIRAN
Virginie LEGENDRE

Tél. 03 22 71 25 26
Fax. 03 22 82 37 28

Mél. ce.dos@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

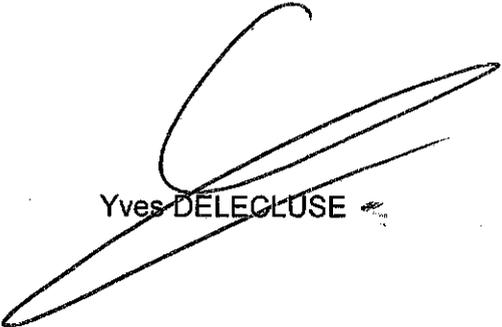
Horaires d'ouverture :
De 8h00 à 18h00, du lundi
au vendredi

Objet : PLU de la communauté de communes du Doullennais

Réf : votre courrier en date du 22 juillet 2015

Par courrier cité en référence, vous me demandez de vous faire connaître mon avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la communauté de communes du Doullennais.

Une augmentation de la population, notamment de jeunes en âge d'être scolarisés, impacterait les effectifs du réseau scolaire. Les conditions d'accueil seront à réinterroger particulièrement pour les petites communes telles que Hem-Hardinval (école à 1 classe), Gézaincourt (école à 1 classe), Lucheux (école à 2 classes) qui ne peuvent pas accueillir au-delà d'un certain nombre d'élèves. Les locaux actuels de ces petites écoles nécessiteraient des travaux de rénovation ou d'extension pour assurer une scolarisation qui répondent aux besoins des élèves à la lumière de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.


Yves DELECLUSE

EPCI de La CC du Doullennais (248000416) - Dossier complet

Chiffres clés Évolution et structure de la population

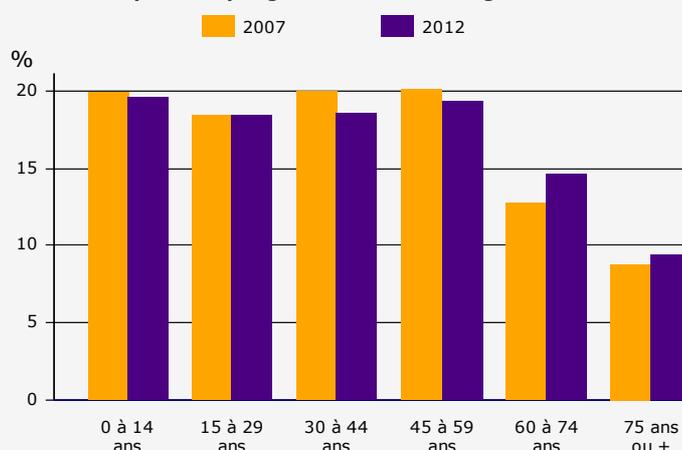
EPCI de La CC du Doullennais (248000416)

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2012	%
Ensemble	14 557	100,0
0 à 14 ans	2 856	19,6
15 à 29 ans	2 672	18,4
30 à 44 ans	2 695	18,5
45 à 59 ans	2 827	19,4
60 à 74 ans	2 137	14,7
75 ans ou plus	1 369	9,4

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

POP T3 - Population par sexe et âge en 2012

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	7 135	100,0	7 422	100,0
0 à 14 ans	1 422	19,9	1 435	19,3
15 à 29 ans	1 422	19,9	1 250	16,8
30 à 44 ans	1 367	19,2	1 328	17,9
45 à 59 ans	1 418	19,9	1 409	19,0
60 à 74 ans	1 030	14,4	1 107	14,9
75 à 89 ans	453	6,3	786	10,6
90 ans ou plus	23	0,3	107	1,4
0 à 19 ans	2 038	28,6	1 892	25,5
20 à 64 ans	4 054	56,8	4 009	54,0
65 ans ou plus	1 043	14,6	1 522	20,5

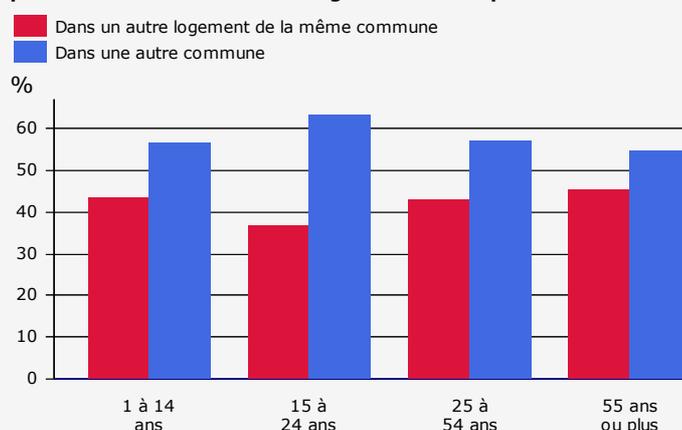
Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

POP T4M - Lieu de résidence 1 an auparavant

	2012	%
Personnes d'1 an ou plus habitant auparavant :	14 372	100,0
Même logement	12 734	88,6
Autre logement de la même commune	688	4,8
Autre commune du même département	683	4,8
Autre département de la même région	35	0,2
Autre région en France métropolitaine	211	1,5
Autre région dans un Dom	3	0,0
Hors de France métropolitaine ou d'un Dom	17	0,1

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

POP G3 - Lieu de résidence antérieur par âge des personnes habitant un autre logement 1 an auparavant



Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

	2012	%
Ensemble	11 798	100,0
<i>Agriculteurs exploitants</i>	163	1,4
<i>Artisans, commerçants, chefs entreprise</i>	290	2,5
<i>Cadres et professions intellectuelles supérieures</i>	402	3,4
<i>Professions intermédiaires</i>	1 293	11,0
<i>Employés</i>	1 849	15,7
<i>Ouvriers</i>	2 100	17,8
<i>Retraités</i>	3 428	29,1
<i>Autres personnes sans activité professionnelle</i>	2 272	19,3

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires.

POP T6 - Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2012

	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
Ensemble	5 684	6 114	100,0	100,0	100,0
<i>Agriculteurs exploitants</i>	126	37	0,0	2,5	0,6
<i>Artisans, commerçants, chefs entreprise</i>	164	127	0,7	3,5	2,0
<i>Cadres et professions intellectuelles supérieures</i>	245	157	0,5	6,2	1,3
<i>Professions intermédiaires</i>	609	684	3,1	20,1	3,2
<i>Employés</i>	364	1 486	14,0	25,3	4,6
<i>Ouvriers</i>	1 804	295	17,2	29,4	3,9
<i>Retraités</i>	1 472	1 957	0,0	0,6	76,1
<i>Autres personnes sans activité professionnelle</i>	901	1 371	64,5	12,4	8,3

Source : Insee, RP2012 exploitation complémentaire.

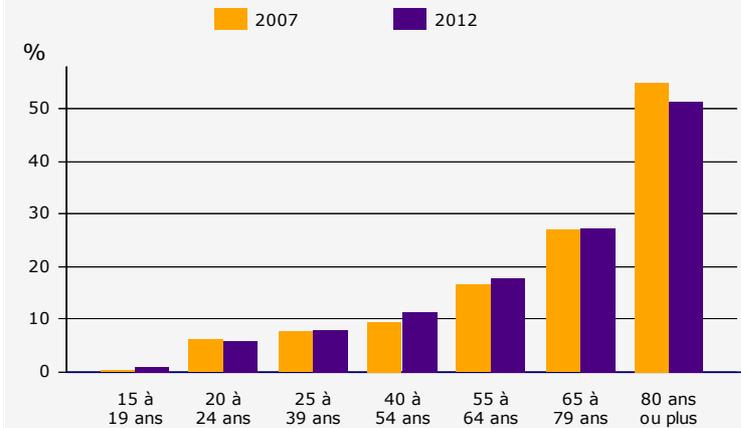
EPCI de La CC du Doullennais (248000416)

FAM T1 - Ménages selon leur composition

	Nombre de ménages		Population des ménages
	2012	%	2012
Ensemble	5 890	100,0	13 967
Ménages d'une personne	1 741	29,6	1 741
<i>hommes seuls</i>	630	10,7	630
<i>femmes seules</i>	1 111	18,9	1 111
Autres ménages sans famille	150	2,6	436
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	3 998	67,9	11 790
<i>un couple sans enfant</i>	1 683	28,6	3 452
<i>un couple avec enfant(s)</i>	1 684	28,6	6 662
<i>une famille monoparentale</i>	631	10,7	1 675

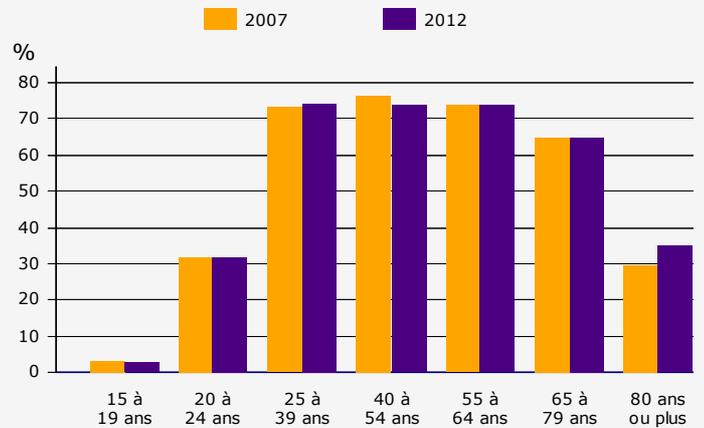
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires.

FAM G2 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages



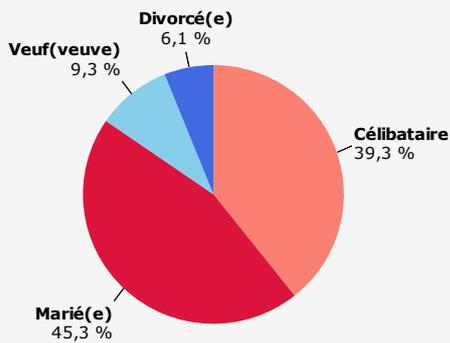
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

FAM G3 - Personnes de 15 ans ou plus déclarant vivre en couple selon l'âge



Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

FAM G4 - État matrimonial des personnes de 15 ans ou plus en 2012



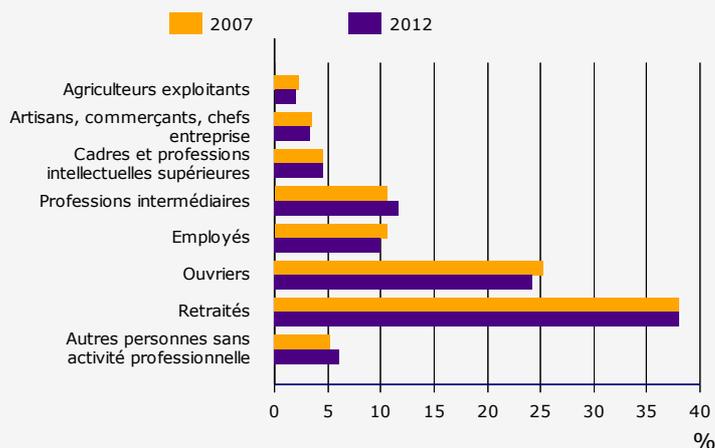
Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

FAM T2 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2012

	Nombre de ménages	%	Population des ménages	%
Ensemble	5 890	100,0	13 967	100,0
Agriculteurs exploitants	115	2,0	378	2,7
Artisans, commerçants, chefs entreprise	196	3,3	587	4,2
Cadres et professions intellectuelles supérieures	273	4,6	803	5,7
Professions intermédiaires	692	11,7	1 917	13,7
Employés	591	10,0	1 380	9,9
Ouvriers	1 423	24,2	4 387	31,4
Retraités	2 238	38,0	3 708	26,5
Autres personnes sans activité professionnelle	362	6,1	807	5,8

Source : Insee, RP2012 exploitation complémentaire.

FAM G5 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence



Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires.

FAM T3 - Composition des familles

	2012	%
Ensemble	4 025	100,0
Couples avec enfant(s)	1 684	41,8
Familles monoparentales	654	16,3
<i>hommes seuls avec enfant(s)</i>	100	2,5
<i>femmes seules avec enfant(s)</i>	555	13,8
Couples sans enfant	1 687	41,9

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires.

FAM T4 - Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

	2012	%
Ensemble	4 025	100,0
Aucun enfant	1 947	48,4
1 enfant	869	21,6
2 enfants	802	19,9
3 enfants	293	7,3
4 enfants ou plus	116	2,9

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires.

Chiffres clés Emploi - Population active

EPCI de La CC du Doullennais (248000416)

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2012
Ensemble	9 136
Actifs en %	68,9
actifs ayant un emploi en %	55,6
chômeurs en %	13,2
Inactifs en %	31,1
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	9,6
retraités ou préretraités en %	9,8
autres inactifs en %	11,8

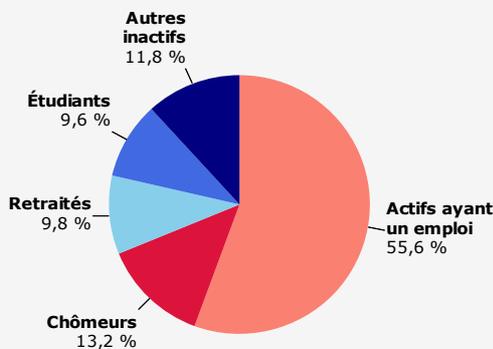
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

EMP T2 - Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2012

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	9 136	6 291	68,9	5 081	55,6
15 à 24 ans	1 893	883	46,7	469	24,8
25 à 54 ans	5 386	4 697	87,2	3 986	74,0
55 à 64 ans	1 857	711	38,3	626	33,7
Hommes	4 670	3 450	73,9	2 793	59,8
15 à 24 ans	1 046	522	50,0	274	26,2
25 à 54 ans	2 711	2 547	94,0	2 190	80,8
55 à 64 ans	914	381	41,7	329	36,0
Femmes	4 466	2 841	63,6	2 288	51,2
15 à 24 ans	847	360	42,6	195	23,0
25 à 54 ans	2 675	2 150	80,4	1 797	67,2
55 à 64 ans	944	330	35,0	297	31,4

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2012



Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

EMP T3 - Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle

	2012	dont actifs ayant un emploi
Ensemble	6 279	5 077
dont		
Agriculteurs exploitants	158	153
Artisans, commerçants, chefs entreprise	285	262
Cadres et professions intellectuelles supérieures	402	376
Professions intermédiaires	1 278	1 158
Employés	1 839	1 509
Ouvriers	2 090	1 620

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires.

EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2012
Nombre de chômeurs	1 210
Taux de chômage en %	19,2
Taux de chômage des hommes en %	19,1
Taux de chômage des femmes en %	19,4
Part des femmes parmi les chômeurs en %	45,7

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2012



Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

EMP T5 - Emploi et activité

	2012
Nombre d'emplois dans la zone	4 493
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	5 122
Indicateur de concentration d'emploi	87,7
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	54,1

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.

EMP T7 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2012

	Nombre	%
Ensemble	4 448	100,0
Agriculteurs exploitants	134	3,0
Artisans, commerçants, chefs entreprise	283	6,4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	394	8,9
Professions intermédiaires	1 049	23,6
Employés	1 407	31,6
Ouvriers	1 181	26,5

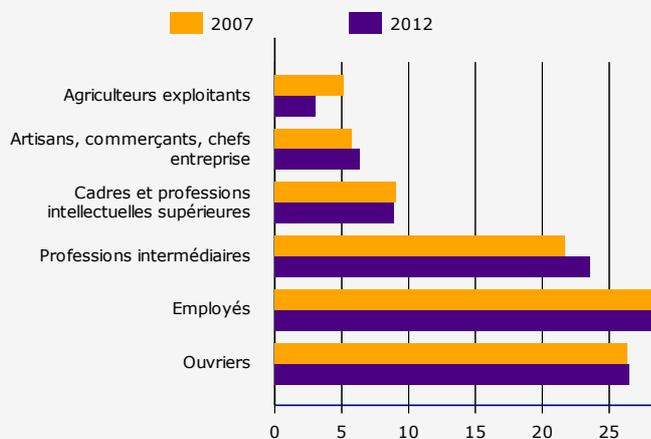
Source : Insee, RP2012 exploitation complémentaire lieu de travail.

EMP T6 - Emplois selon le statut professionnel

	2012	%
Ensemble	4 493	100,0
Salariés	3 908	87,0
<i>dont femmes</i>	2 058	45,8
<i>dont temps partiel</i>	886	19,7
Non-salariés	585	13,0
<i>dont femmes</i>	214	4,8
<i>dont temps partiel</i>	60	1,3

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales lieu de travail.

EMP G3 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle



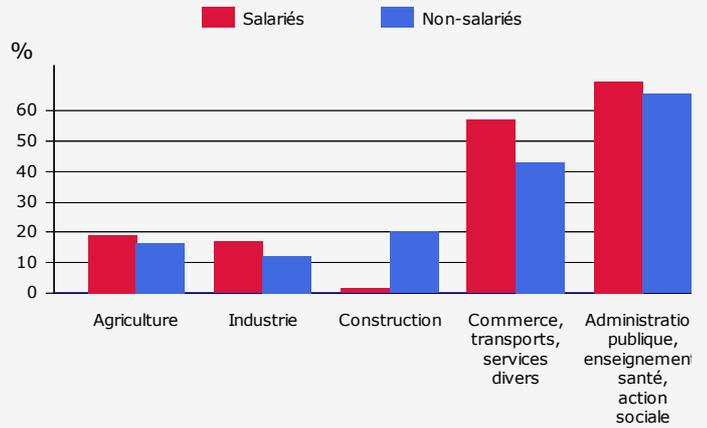
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires lieu de travail.

EMP T8 - Emplois selon le secteur d'activité

	2012			
	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %
Ensemble	4 448	100,0	51,0	87,7
Agriculture	232	5,2	17,5	38,7
Industrie	606	13,6	17,1	94,8
Construction	288	6,5	5,0	82,3
Commerce, transports, services divers	1 335	30,0	54,2	80,9
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1 988	44,7	69,7	96,6

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires lieu de travail.

EMP G4 - Taux de féminisation des emplois par statut et secteur d'activité en 2012



Source : Insee, RP2012 exploitation complémentaire lieu de travail.

Chiffres clés Caractéristiques de l'emploi

EPCI de La CC du Doullennais (248000416)

ACT T1 - Population de 15 ans ou plus ayant un emploi selon le statut en 2012

	Nombre	%	dont % temps partiel	dont % femmes
Ensemble	5 120	100,0	19,1	45,2
Salariés	4 539	88,7	20,3	46,2
Non-salariés	580	11,3	9,3	37,1

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

ACT T2 - Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2012

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	2 808	100,0	2 312	100,0
Salariés	2 443	87,0	2 096	90,7
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	2 036	72,5	1 699	73,5
Contrats à durée déterminée	159	5,7	266	11,5
Intérim	96	3,4	26	1,1
Emplois aidés	81	2,9	63	2,7
Apprentissage - Stage	71	2,5	42	1,8
Non-Salariés	365	13,0	215	9,3
Indépendants	190	6,8	134	5,8
Employeurs	170	6,1	75	3,2
Aides familiaux	4	0,1	6	0,3

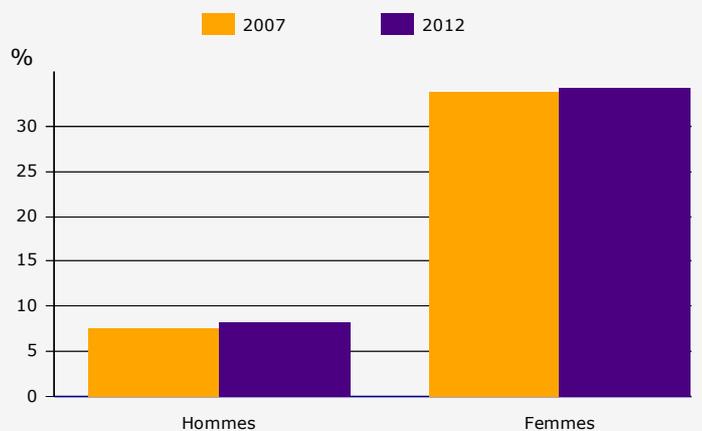
Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

ACT T3 - Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2012

	Hommes	dont % temps partiel	Femmes	dont % temps partiel
Ensemble	2 435	8,1	2 082	34,3
15 à 24 ans	266	25,9	192	39,6
25 à 54 ans	1 914	5,2	1 634	33,4
55 à 64 ans	255	11,6	256	35,8

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

ACT G1 - Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe



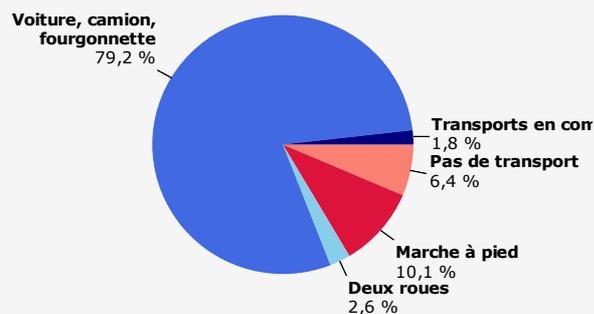
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2012	%
Ensemble	5 120	100,0
Travaillent :		
<i>dans la commune de résidence</i>	1 695	33,1
<i>dans une commune autre que la commune de résidence</i>	3 425	66,9
<i>située dans le département de résidence</i>	2 817	55,0
<i>située dans un autre département de la région de résidence</i>	45	0,9
<i>située dans une autre région en France métropolitaine</i>	560	10,9
<i>située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)</i>	4	0,1

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2012



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.
Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

:: Chiffres clés Logement

EPCI de La CC du Doullennais (248000416)

LOG T2 - Catégories et types de logements

	2012	%
Ensemble	6 599	100,0
Résidences principales	5 884	89,2
Résidences secondaires et logements occasionnels	187	2,8
Logements vacants	528	8,0
Maisons	5 471	82,9
Appartements	1 081	16,4

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces

	2012	%
Ensemble	5 884	100,0
1 pièce	94	1,6
2 pièces	375	6,4
3 pièces	1 101	18,7
4 pièces	1 509	25,6
5 pièces ou plus	2 806	47,7

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

LOG T5 - Résidences principales en 2012 selon la période d'achèvement

	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2010	5 752	100,0
<i>Avant 1946</i>	2 158	37,5
<i>De 1946 à 1990</i>	2 743	47,7
<i>De 1991 à 2009</i>	851	14,8

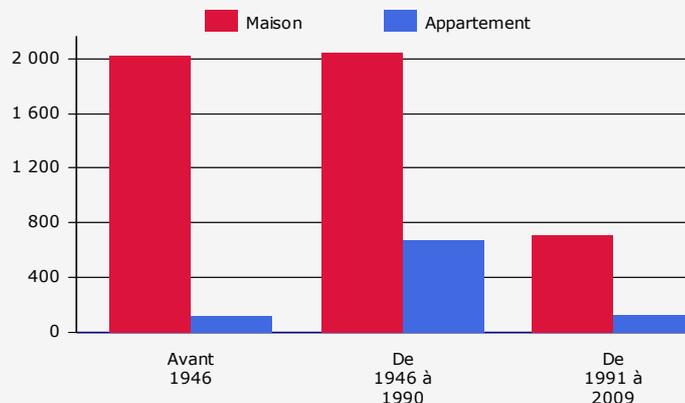
Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

LOG T4 - Nombre moyen de pièces des résidences principales

	2012
Ensemble des résidences principales	4,5
<i>maison</i>	4,8
<i>appartement</i>	3,1

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

LOG G1 - Résidences principales en 2012 selon le type de logement et la période d'achèvement



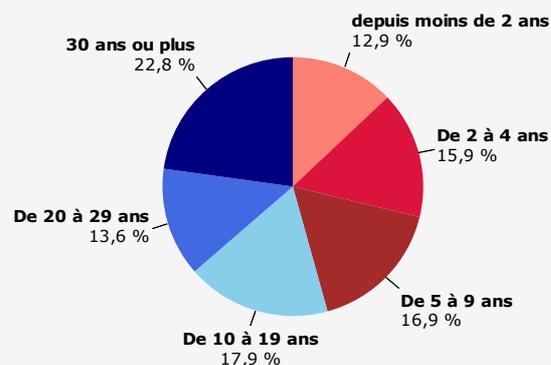
Résidences principales construites avant 2010.
Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

LOG T6 - Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2012

	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par	
				logement	personne
Ensemble	5 884	100,0	13 995	4,5	1,9
<i>Depuis moins de 2 ans</i>	761	12,9	1 730	3,7	1,6
<i>De 2 à 4 ans</i>	934	15,9	2 456	4,2	1,6
<i>De 5 à 9 ans</i>	993	16,9	2 801	4,5	1,6
<i>10 ans ou plus</i>	3 196	54,3	7 008	4,8	2,2

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2012



Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

	2012			
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
Ensemble	5 884	100,0	13 995	17,6
<i>Propriétaire</i>	3 836	65,2	9 257	22,9
<i>Locataire</i>	1 920	32,6	4 461	7,1
<i>dont d'un logement HLM loué vide</i>	694	11,8	1 535	9,6
<i>Logé gratuitement</i>	128	2,2	277	15,6

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

LOG T8M - Confort des résidences principales

	2012	%
Ensemble	5 884	100,0
<i>Salle de bain avec baignoire ou douche</i>	5 655	96,1
<i>Chauffage central collectif</i>	387	6,6
<i>Chauffage central individuel</i>	2 783	47,3
<i>Chauffage individuel "tout électrique"</i>	1 421	24,1

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

LOG T9 - Équipement automobile des ménages

	2012	%
Ensemble	5 884	100,0
<i>Au moins un emplacement réservé au stationnement</i>	3 670	62,4
Au moins une voiture	4 803	81,6
<i>1 voiture</i>	2 742	46,6
<i>2 voitures ou plus</i>	2 060	35,0

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

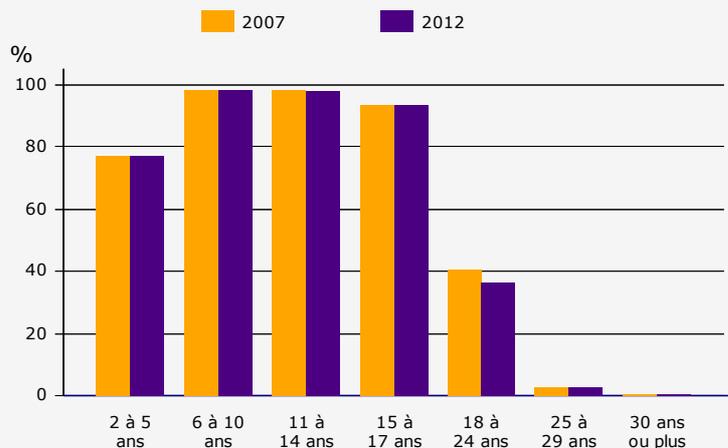
EPCI de La CC du Doullennais (248000416)

FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2012

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	759	586	77,2	76,9	77,6
6 à 10 ans	958	944	98,5	98,8	98,3
11 à 14 ans	772	757	98,1	98,9	97,5
15 à 17 ans	578	543	93,9	92,0	96,2
18 à 24 ans	1 315	479	36,5	35,4	37,8
25 à 29 ans	780	19	2,4	1,6	3,2
30 ans ou plus	9 029	38	0,4	0,4	0,5

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge



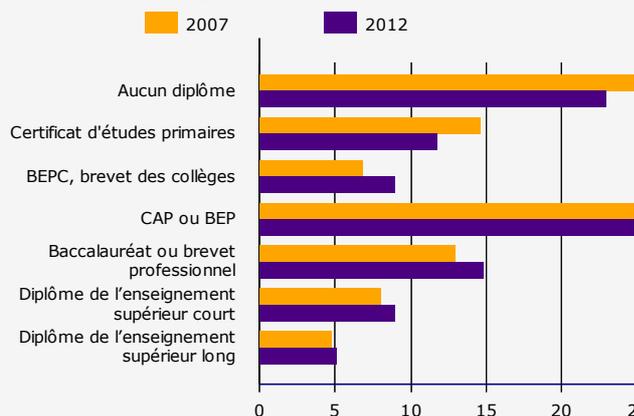
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

FOR T2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2012

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	10 622	5 141	5 481
<i>Part des titulaires en %</i>			
d'aucun diplôme	22,9	22,2	23,5
du certificat d'études primaires	11,8	9,1	14,3
du BEPC, brevet des collèges	8,9	7,7	10,1
d'un CAP ou d'un BEP	27,5	32,9	22,5
d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	14,8	15,4	14,2
d'un diplôme de l'enseignement supérieur court	9,0	7,6	10,2
d'un diplôme de l'enseignement supérieur long	5,1	5,0	5,3

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus



Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

Series historiques des résultats du recensement

EPCI de La CC du Doullennais (248000416)

POP T1M - Population

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Population	14 643	14 848	14 386	14 173	13 739	14 010	14 557
Densité moyenne (hab/km ²)	76,8	77,8	75,4	74,3	72,0	73,4	76,3

Ce tableau fournit une série longue.

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2014.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

POP T2M - Indicateurs démographiques

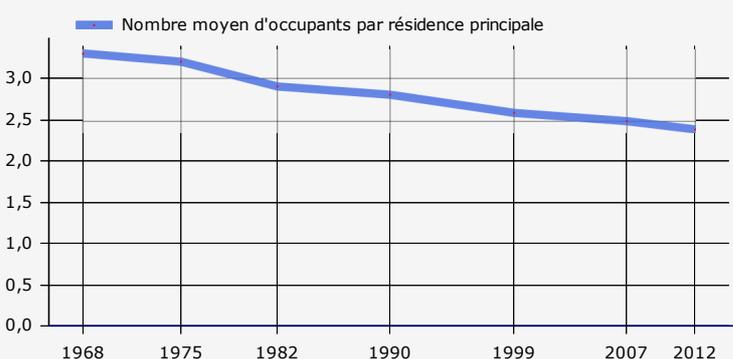
	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007	2007 à 2012
Variation annuelle moyenne de la population en %	+0,2	-0,4	-0,2	-0,3	+0,2	+0,8
due au solde naturel en %	+0,9	+0,4	+0,4	+0,1	+0,3	+0,2
due au solde apparent des entrées sorties en %	-0,7	-0,9	-0,5	-0,4	0,0	+0,5
Taux de natalité (‰)	20,4	15,8	14,8	12,4	13,7	12,6
Taux de mortalité (‰)	11,5	11,7	11,3	11,6	11,0	10,1

Ce tableau fournit une série longue.

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2014.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 et RP2012 exploitations principales - État civil.

FAM G1M - Évolution de la taille des ménages



Ce graphique fournit une série longue.

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2014.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

LOG T1M - Évolution du nombre de logements par catégorie

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Ensemble	4 927	5 165	5 541	5 734	5 836	6 168	6 599
Résidences principales	4 392	4 599	4 799	4 976	5 192	5 539	5 884
Résidences secondaires et logements occasionnels	177	302	306	319	267	193	187
Logements vacants	358	264	436	439	377	436	528

Ce tableau fournit une série longue.

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2014.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

:: Chiffres clés Tourisme

EPCI de La CC du Doullennais (248000416)

TOU T1 - Nombre et capacité des hôtels au 1er janvier 2015

	Hôtels	Chambres
Ensemble	0	0
1 étoile	0	0
2 étoiles	0	0
3 étoiles	0	0
4 étoiles	0	0
5 étoiles	0	0
Non classé	0	0

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT) .

TOU T2 - Nombre et capacité des campings au 1er janvier 2015

	Terrains	Emplacements
Ensemble	3	320
1 étoile	0	0
2 étoiles	2	237
3 étoiles	0	0
4 étoiles	0	0
5 étoiles	0	0
Non classé	1	83

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT) .

TOU T3 - Nombre d'autres hébergements collectifs au 1er janvier 2015

	Hébergement	Nombre de places lit (1)
Ensemble	0	0
Résidence de tourisme - Résidence hôtelière	0	0
Village vacances - Maison familiale	0	0
Auberge de jeunesse - Centre sportif	0	0

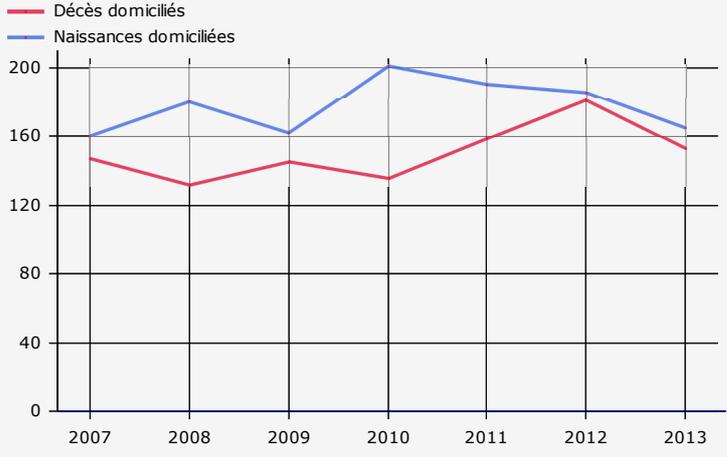
(1) chambres, appartements, dortoirs...

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

Chiffres clés Naissances et décès

EPCI de La CC du Doullennais (248000416)

RFD G1 - Naissances et décès domiciliés



Source : Insee, état civil.

:: Chiffres clés Démographie des entreprises

EPCI de La CC du Doullennais (248000416)

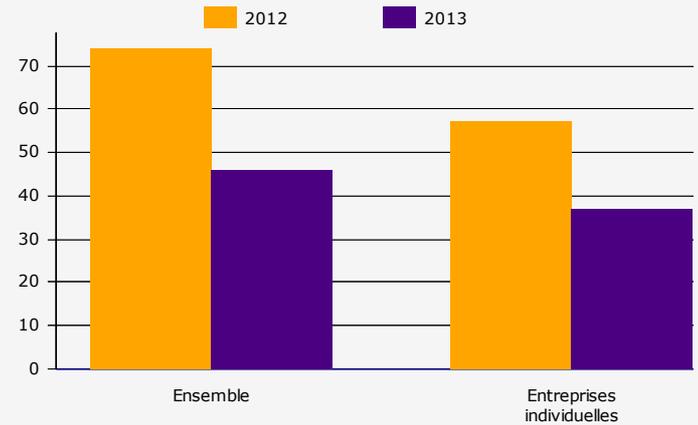
DEN T1 - Créations d'entreprises par secteur d'activité en 2013

	Ensemble	%	Taux de création
Ensemble	46	100,0	10,3
Industrie	3	6,5	8,6
Construction	11	23,9	19,6
Commerce, transports, services divers	31	67,4	10,8
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	6	13,0	5,1
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1	2,2	1,5

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène).

DEN G1 - Évolution des créations d'entreprises



Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène).

DEN T2 - Créations d'entreprises individuelles par secteur d'activité en 2013

	Entreprises individuelles créées	Part en % dans l'ensemble des créations des entreprises individuelles
Ensemble	37	80,4
Industrie	2	66,7
Construction	10	90,9
Commerce, transports, services divers	24	77,4
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	4	66,7
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1	100,0

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène).

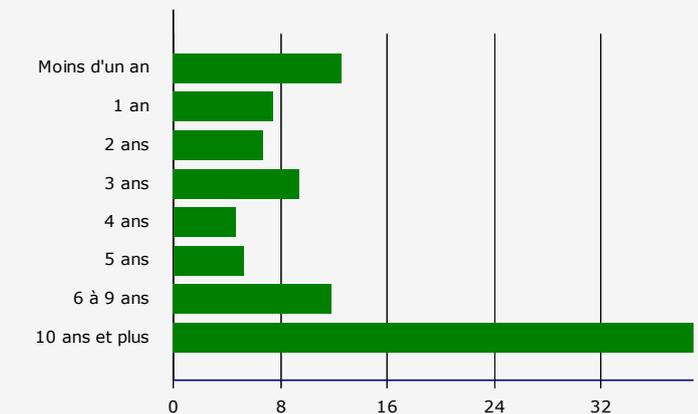
DEN T3 - Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 1er janvier 2013

	Nombre	%
Ensemble	445	100,0
Industrie	35	7,9
Construction	56	12,6
Commerce, transports, services divers	288	64,7
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	117	26,3
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	66	14,8

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène).

DEN G2 - Âge des entreprises au 1er janvier 2013



Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène).

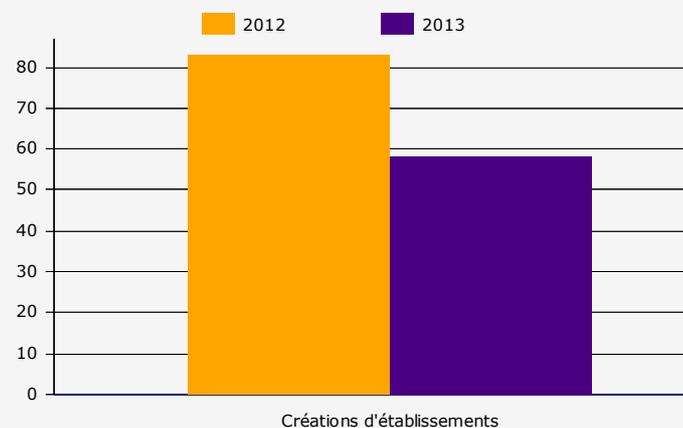
DEN T4 - Créations d'établissements par secteur d'activité en 2013

	Ensemble	%	Taux de création
Ensemble	58	100,0	10,4
Industrie	3	5,2	6,3
Construction	12	20,7	19,0
Commerce, transports, services divers	38	65,5	10,3
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	<i>11</i>	<i>19,0</i>	<i>7,1</i>
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	5	8,6	6,6

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène)

DEN G1 - Évolution des créations d'établissements



Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène).

DEN T5 - Nombre d'établissements par secteur d'activité au 1er janvier 2013

	Nombre	%
Ensemble	556	100,0
Industrie	48	8,6
Construction	63	11,3
Commerce, transports, services divers	369	66,4
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	<i>156</i>	<i>28,1</i>
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	76	13,7

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, REE (Sirène).

Chiffres clés Revenus et pauvreté des ménages en 2012

EPCI de La CC du Doullennais (248000416)

REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2012

	2012
Nombre de ménages fiscaux	5 692
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	13 925,0
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	16 974
Part des ménages fiscaux imposés en % (1)	52,0

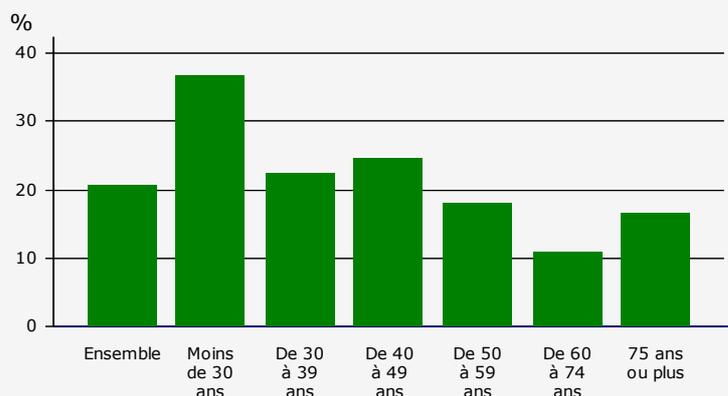
(1) Cet indicateur est soumis aux règles du secret statistique :

pas de valeur pour les territoires de moins de 1000 ménages fiscaux et moins de 2000 personnes.

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal.

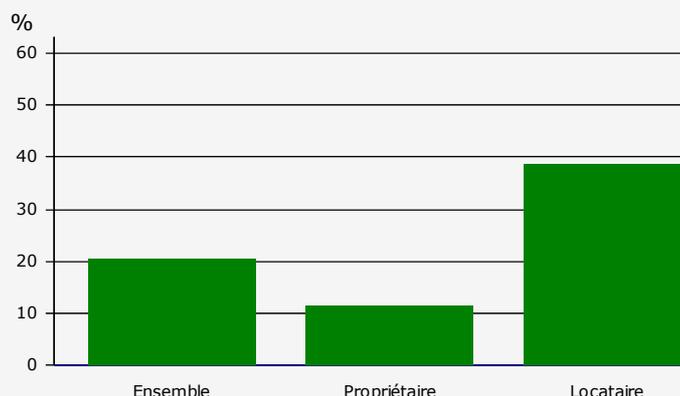
REV G1 - Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2012



Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal.

REV G2 - Taux de pauvreté par statut d'occupation du logement du référent fiscal en 2012



Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal.

REV T2 - Décomposition des revenus disponibles sur l'année 2012

	part en %
Ensemble	100,0
Revenus d'activité	67,9
dont traitements, salaires et chômage	59,7
dont revenus des activités non salariées	8,2
Pensions, retraites et rentes	28,0
Revenus du patrimoine	10,2
Ensemble des prestations sociales	7,8
dont prestations familiales	3,4
dont minima sociaux	2,5
dont prestations logement	1,9
Impôts	-13,9

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal.

REV T3 - Distribution des revenus disponibles de l'année 2012

	2012
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	16 974
Rapport interdécile (sans unité)	3,1
1er décile (en euros)	9 529,2
9e décile (en euros)	29 738,7

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal.

Chiffres clés Salaires et revenus d'activité

EPCI de La CC du Doullennais (248000416)

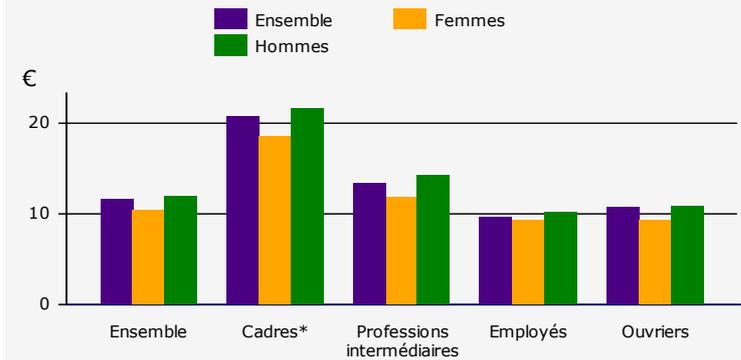
SAL T1 - Salaire net horaire moyen total (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2012

	Ensemble	Femmes	Hommes
Ensemble	11,6	10,4	12,1
Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés	20,8	18,7	21,7
Professions intermédiaires	13,5	11,9	14,4
Employés	9,7	9,4	10,3
Ouvriers	10,8	9,3	11,0

Champ : Secteur privé et entreprises publiques, catégorie socioprofessionnelle du poste principal occupé par le salarié dans l'année.

Source : Insee, DADS - fichier salariés au lieu de résidence.

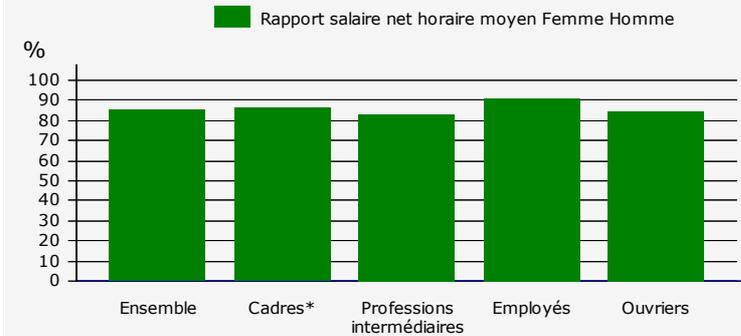
SAL G1 - Salaire net horaire moyen total (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2012



* Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés
 Champ : Secteur privé et entreprises publiques, catégorie socioprofessionnelle du poste principal occupé par le salarié dans l'année.

Source : Insee, DADS - fichier salariés au lieu de résidence.

SAL G2 - Salaire net horaire moyen total des femmes par rapport à celui des hommes selon la catégorie socioprofessionnelle en 2012



* Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés
 Champ : Secteur privé et entreprises publiques, catégorie socioprofessionnelle du poste principal occupé par le salarié dans l'année.

Source : Insee, DADS - fichier salariés au lieu de résidence.

SAL T2 - Salaire net horaire moyen total (en euros) selon l'âge en 2012

	Ensemble	Femmes	Hommes
Moins de 26 ans	9,4	9,0	9,6
De 26 à 50 ans	11,5	10,4	12,1
Plus de 50 ans	12,9	11,2	13,7

Champ : Secteur privé et entreprises publiques.

Source : Insee, DADS - fichier salariés au lieu de résidence.

:: Chiffres clés Caractéristiques des entreprises et des établissements

EPCI de La CC du Doullennais (248000416)

CEN T1 - Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2012

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	1 102	100,0	760	277	24	24	17
Agriculture, sylviculture et pêche	256	23,2	223	33	0	0	0
Industrie	57	5,2	29	18	4	4	2
Construction	82	7,4	50	25	3	3	1
Commerce, transports, services divers	526	47,7	362	149	6	6	3
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	187	17,0	108	69	5	4	1
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	181	16,4	96	52	11	11	11

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

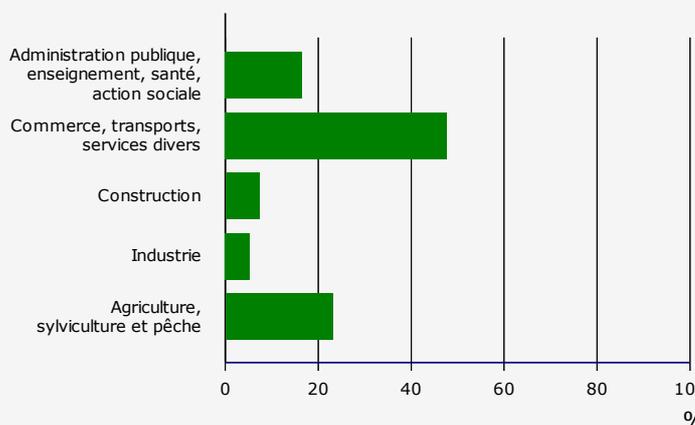
CEN T2 - Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2012

	Total	%	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
Ensemble	3 503	100,0	765	316	792	778	852
Agriculture, sylviculture et pêche	49	1,4	49	0	0	0	0
Industrie	640	18,3	65	57	146	0	372
Construction	259	7,4	74	34	101	50	0
Commerce, transports, services divers	887	25,3	426	80	215	166	0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	504	14,4	211	70	162	61	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1 668	47,6	151	145	330	562	480

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

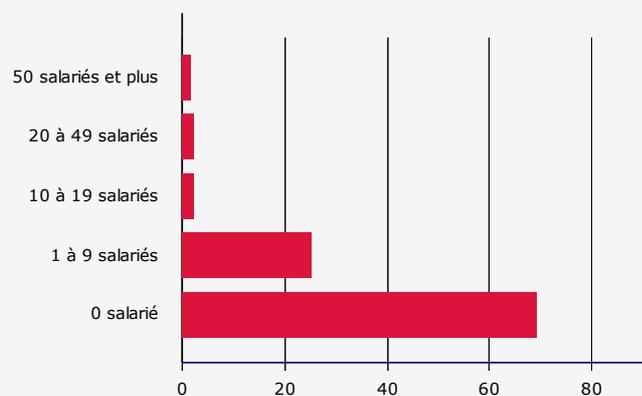
CEN G1 - Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2012



Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

CEN G2 - Répartition des établissements actifs par tranche d'effectif salarié au 31 décembre 2012



Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

CEN T3 - Établissements selon les sphères de l'économie au 31 décembre 2012

	Établissements		Postes salariés	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	1 102	100,0	3 503	100,0
Sphère non présenteielle	455	41,3	899	25,7
<i>dont domaine public</i>	0	0,0	0	0,0
Sphère présenteielle	647	58,7	2 604	74,3
<i>dont domaine public</i>	85	7,7	1 326	37,9

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

**CEN T4 - Entreprises (sièges sociaux actifs) par
secteur d'activité au 31 décembre 2012**

	Nombre	%
Ensemble	926	100,0
Agriculture, sylviculture et pêche	252	27,2
Industrie	41	4,4
Construction	75	8,1
Commerce, transports, services divers	433	46,8
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	<i>150</i>	<i>16,2</i>
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	125	13,5

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.